

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 759

22 mars 2012

SOMMAIRE

4 Progress S.A.	36417	Hung 1 Sàrl	36392
AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l. ..	36404	IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l.	36391
AFD Le Pouzin A S.à r.l.	36419	Il Limoncello S.à r.l.	36394
AFD Rivesaltes A S.à r.l.	36431	ISO 200 S.A.	36430
Amami Holding S.A.	36423	John Deere Holding S.à r.l.	36406
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	36393	Klépierre Luxembourg S.A.	36415
Antrax S.A. - SPF	36400	Kocham S.A.	36419
Avanti Invest SA	36389	Leopard Germany Holding 3 S.à r.l.	36421
Avery Dennison Management KGaA	36391	Lux World Immo SC	36422
Bavaria (BC)	36418	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol- dings S.à r.l.	36392
Carolia Holding S.à r.l.	36424	MEP II S. à r.l.	36406
Cheshunt Luxembourg S. à r.l.	36389	Meriva S. à r.l.	36404
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	36390	Mezzaninvest	36431
Compagnie Financière Européenne de Participations S.A.	36432	Monterey Holdings S.à r.l., société de ges- tion de patrimoine familial	36390
Der Rasendoktor S.A.	36404	MPC Invest SA	36405
Diamor International (SPF) S.A.	36405	Nacho S.A.	36420
EETEK Solar Holding S.à r.l.	36417	Ortis International S.A.	36395
Eleven Cherry S.A.	36400	Polypin S.à r.l.	36409
Eridanus Investments S.à r.l.	36386	ProLogis UK LVII S.à r.l.	36399
European Solar Finance S.A.	36393	Ress Capital Fund Management S.A.	36392
European Triathlon Union	36399	Rianvest Holding S.A. SPF	36432
First Bar S.à r.l.	36418	Rock & Fun asbl	36400
Fouzia Sàrl	36395	Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l.	36395
Free Bikers asbl SANEM	36400	Soa People SA	36432
GAIA Real Estate Investments S.A.	36394	Société de Révision et d'Expertises Sàrl	36432
Garage International LUX	36418	Toiture C.F.C. S.à r.l.	36416
Generali North American Holding S.A. ..	36418	Valhalla I S.A.	36420
Great White Dunvegan North (Lux) S.à r.l.	36391	Vintners S.à r.l.	36409
Hekuba S.A.	36423		
Helios Immo S.A.	36421		
HSBC Quant Alternative Funds	36431		

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.006,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.239.

In the year two thousand twelve, the second day of February, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of ERIDANUS INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.239 and having a share capital of USD 20,004 (the Company). The Company was incorporated on November 16, 2004 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 2, 2005 under number 94. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 12, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

PepsiCo (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar and with registered office situate at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar with registration number 90644 (the Sole Shareholder),

represented by Yvonne Malone, Legal Officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company to bring it from its present amount of twenty thousand and four United States Dollars (USD 20,004) represented by twenty thousand and four (20,004) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and six United States Dollars (USD 20,006) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that its Sole Shareholder holds against the Company;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution of a receivable that its Sole Shareholder holds against the Company;;

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the share capital and the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its present amount of twenty thousand and four United States Dollars (USD 20,004) represented by twenty thousand and four (20,004) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and six United States Dollars (USD 20,006) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that its Sole Shareholder holds against the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for the two (2) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) and to fully pay up

such shares by a contribution of a receivable that its Sole Shareholder holds against the Company for an amount of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000) (the Contribution) which shall be allocated as follows:

- an amount of two United States Dollars (USD 2.00) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- the remaining amount of six hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 699,998) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The proof of the Contribution of seven hundred thousand United States Dollars (USD 700,000) has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles first paragraph, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The Company’s capital is set at twenty thousand and six United States Dollars (USD 20,006) represented by twenty thousand and six (20,006) shares of one United States Dollar (USD 1) each.

(...)”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé de ERIDANUS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.239 et disposant d’un capital social de USD 20.004 (la Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2004, suivant un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2005, numéro 94. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

PepsiCo (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 90644 (l’Associé Unique),

ici représentée par Yvonne Malone, Legal Officer, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille et quatre US dollars (USD 20.004.-) représenté par vingt mille et quatre (20.004) parts sociales sous forme nominative d’une valeur nominale de un U.S. dollars (USD 1) chacune, à vingt mille et six US dollars (USD 20.006.-) par l’émission de deux (2) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de un US dollar (USD 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport d’une créance que l’associé unique détient sur la Société..

2. Souscription à et libération à l'augmentation de capital comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport d'une créance que l'associé unique détient sur la Société.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux U.S. dollars (USD 2.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille et quatre US dollars (USD 20.004.-) représenté par vingt mille et quatre (20.004) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un U.S. dollars (USD 1) chacune, à vingt mille et six US dollars (USD 20.006.-) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un US dollar (USD 1.) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport d'une créance que l'associé unique détient sur la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport d'une créance que l'associé unique détient sur la Société d'un montant total de sept cent mille U.S. dollars (USD 700.000.-) (l'«Apport») affectés comme suit:

- un montant de deux U.S. dollars (USD 2.-) au capital social de la Société;
- le solde au montant de six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit U.S. dollars (USD 699.998.-) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'Apport de sept cent mille U.S. dollars (USD 700.000.-) a été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à vingt mille six dollars américains (USD 20.006) représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Y. MALONE, HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. Relation: LAC/2012/5774. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012021430/162.

(120027236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 353.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite tenue en date du 7 février 2012 par les associés de la Société, que M. Carl Elis ROGBERG, né le 19 janvier 1967 à Eskilstuna (Suède) avec adresse professionnelle au 629/1 Moo 10 Nawamintr Road, Klongkoom, Buengkomo, Bangkok 10230, Thaïlande, a été nommé gérant de type B en remplacement du gérant démissionnaire M. Remco WALLER avec effet au 23 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 février 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012020911/17.

(120026593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Avanti Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.794.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2011 à 15 H

La Société AVANTI INVEST SA a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, et de l'administrateur délégué, pour une durée de 6 années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire GL CONSULTING SA, représentée par Mr Jean GREFF, ayant son siège social à 53 rue de la Libération L-3511 Dudelange, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B84 282, au fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire Madame Sylviane DEBLON, demeurant, 21 avenue du Roi de Camargue F-83120 SAINTE MAXIME, au fonction d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire Monsieur Marc BODSON, demeurant, 21 avenue du Roi de Camargue F-83120 SAINTE MAXIME, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 Rue Nationale F-57600 Forbach. La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 15/12/2011.

Mr Marc BODSON / Mme C. SIMON / Mme A. BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012022274/29.

(120028018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite tenue en date du 7 février 2012 par les associés de la Société, que M. Carl Elis ROGBERG, né le 19 janvier 1967 à Eskilstuna (Suède) avec adresse professionnelle au 629/1 Moo 10 Nawamintr Road, Klongkoom, Buengkomo, Bangkok 10230, Thaïlande, a été nommé gérant de type B en remplacement du gérant démissionnaire M. Remco WALLER avec effet au 23 janvier 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 10 février 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012020913/17.

(120026606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

**Monterey Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -
Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.846.

—
1 Changement suivant les contrats de cession de parts du 19 avril 2010 et du 21 mai 2010:

- Ancienne situation associés:

Port Tennant Company	1.200 parts sociales
Coombe-Tennant Estate Company	5.178 parts sociales
M. Charles Serocold COOMBE-TENNANT	3.124 parts sociales
Mme Rosalie J. HOFFMANN	3.424 parts sociales
M. John A. COOMBE-TENNANT	3.299 parts sociales
Mme Susannah M. MORGAN WILLIAMS	3.578 parts sociales
M. Mark H. COOMBE-TENNANT	3.641 parts sociales
Maj AHS Coombe-Tennant 1965 Settlement	4.929 parts sociales
JM Coombe-Tennant Grandchildren's Settlement	11.287 parts sociales
Total	39.660 parts sociales

- Nouvelle situation associés:

Port Tennant Company	1.200 parts sociales
Coombe-Tennant Estate Company	6.683 parts sociales
M. Charles Serocold COOMBE-TENNANT	3.124 parts sociales
Mme Rosalie J. HOFFMANN	3.424 parts sociales
M. John A. COOMBE-TENNANT	4.942 parts sociales
Mme Susannah M. MORGAN WILLIAMS	3.578 parts sociales
M. Mark H. COOMBE-TENNANT	3.641 parts sociales
Maj AHS Coombe-Tennant 1965 Settlement	3.286 parts sociales
JM Coombe-Tennant Grandchildren's Settlement	9.782 parts sociales
Total	39.660 parts sociales

2 Veuillez également noter que l'adresse du gérant, M. Mark Henry COOMBETENNANT, se situe au 21, Iona Avenue, 3142 Victoria, Toorak (Australie).

Luxembourg, le 21 février 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012023997/37.

(120030815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Great White Dunvegan North (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.311.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, à savoir GWES HOLDINGS LLC, a cédé en date du 31 décembre 2010, 1,875 parts sociales sur les 12,500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- DIAMONDBACK HOLDINGS, LLC, société américaine, 2711 Centerville Road, Suite 400, DE 19808, Willmington Delaware, Etats-Unis, Trade registrar of Delaware n°4275079.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour GREAT WHITE DUNVEGAN NORTH (LUX) SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012021008/15.

(120027085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Avery Dennison Management KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..

R.C.S. Luxembourg B 100.699.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 14 décembre 2011

En date du 14 décembre 2011, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Alida VAN LEEUWEN de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2011;

- de nommer Monsieur Ignacio José WALKER, né le 13 septembre 1976 à Buenos Aires, Argentine, ayant l'adresse suivante: 21, Van Montfoortlaan, 2596 SN Den Haag, Pays-Bas, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet au 15 décembre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

Les personnes chargées du contrôle des comptes de la Société sont désormais les suivantes:

- Monsieur Ignacio José WALKER, commissaire aux comptes

- Monsieur Vikas ARORA, commissaire aux comptes

- Madame Karyn RODRIGUEZ, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Avery Dennison Management KGaA

Signature

Référence de publication: 2012021734/22.

(120027856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

—
Il résulte des résolutions adoptées le 23 mars 2011 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont démissionné de leur poste de gérants avec effet au 23 mars 2011:

- Mr. Léonard Franck Reeker;

- Mr. Bart Windal;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 23 mars 2011 par l'associé unique de la Société que les personnes suivantes ont été nommées aux postes de gérants de la Société avec effet au 23 mars 2011 et pour une durée indéterminée:

- Mr. Dirk De Bevere, ayant son adresse professionnelle au Bourgetlaan, 42, B-1130, Bruxelles (Belgique), né le 27 février 1962, à Merksem, Belgique;

- Mr. Pieter Willem Bil, ayant son adresse professionnelle au Johan Huizingalaan, 765, 1066, UH Amsterdam, Pays-Bas, né le 08 septembre 1965, à Sneek, Pays-Bas;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021049/20.

(120026999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

I. Lors de l'assemblée générale tenue en date du 16 janvier 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Charles Dupont, avec adresse professionnelle au 5, avenue Fremiet, 75016 Paris, France, de son mandat de Gérant de Catégorie B avec effet au 16 décembre 2011

2. nomination de Jean François Bouchoms, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

II. Le siège social de l'associé Antin Infrastructure Partners FCPR représenté par Antin Infrastructure Partners SAS est au 374, rue Saint Honore, 75009 Paris, France

III. Le siège social de l'associé Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund L.P. représenté par son General Partner Lombard Odier Infrastructure Fund GP Limited est au 26, New Street, JE2 3RA St Helier, Jersey

IV. Le siège social de l'associé Infrastructure Access Bermuda Limited a changé et est à présent au 1, Washington Mall, 3rd floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermudes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012021116/21.

(120026887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Ress Capital Fund Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: AUD 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012021561/13.

(120027289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 8 février 2012

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beirut (Liban), demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2011.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012021658/18.

(120027357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

European Solar Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 161.129.

Par résolution datée du 8 février 2012, les gérants ont décidé:

- de transférer le siège social de la société du 13 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Robert Geerkens, né le 23 décembre 1961 à Genk, Belgique, ayant son adresse au Weg naar Zwartberg 42, 3660 Opglabbeek, Belgique, aux fonctions d'Administrateur en remplacement de BMC Advisory S.à.r.l., représenté par Madame Bénédicte Colleaux, ayant son adresse professionnelle au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la société à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012021297/20.

(120026772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.775.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

—
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société un date du 25 janvier 2012, Monsieur J. Timothy Leslie, demeurant professionnellement au 5, rue Plaetis. L-2338 Luxembourg est nommé gérant pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Monsieur Michael A Miller, gérant démissionnaire en date du 1^{er} janvier 2012.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est des lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée;

- Mme. Eva Gehlim
- M. Allan Lyall,
- M. Eric L. Broussard,
- M. Gregory Greeley, et
- M. J. Timothy Leslie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Pour Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012021731/23.

(120027890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.001,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 février 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 15 février 2012 que les personnes suivantes ont été renommées en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets
- Monsieur Jan Willem Overheul
- Monsieur Omri Sachs
- Monsieur Eric Lechat
- Monsieur Andreas Holler
- Monsieur Jürgen Faè

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets
- Monsieur Jan Willem Overheul
- Monsieur Omri Sachs
- Monsieur Eric Lechat
- Monsieur Andreas Holler
- Monsieur Jürgen Faè

Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 15 février 2012 que le mandat de C.A.S. SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Jorrit Cromptvoets
Administrateur

Référence de publication: 2012022525/33.

(120028519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

II Limoncello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 90.455.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 23 janvier 2012 à 9h00 à Bettembourg

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1 - La vente des parts de Monsieur Cacchione Marziale, né à Serracapriola (Italie), le 26 février 1950, demeurant 32, rue Oscar Roméro à L - 3321 Berchem; soit 50 parts à Garcia Turi Isabel, gérante de restaurant, née à Luxembourg, le 10 septembre 1970, demeurant à L3324 Bivange, 38 rue Edward Steichen, qui accepte.

2 - La vente des parts de Monsieur Lauria Vincenzo, né à Salandra (Italie), le 13 mai 1967, demeurant 25a, route de Luxembourg à L- 5752 Frisange; soit 50 parts à Madame Garcia Turi Isabel, prénommée, qui accepte.

3 - Que suite à ces cessions de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

Madame Garcia Turi, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cents parts sociales:	100

4 - Monsieur Cacchione Marziale, prénommé, démissionne de son poste de gérant technique

5 - Monsieur Lauria Vincenzo, prénommé, démissionne de son poste de gérant administratif

6 - Madame Garcia Turi Isabel, prénommée, est nommée gérante de la société.

7 - La société est engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

V. Lauria / M. Cacchione / I. Turi Garcia.

Référence de publication: 2012021315/25.

(120027033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Fouzia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 3, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.308.

Nous certifions par la présente que suite aux cessions de parts, le capital social de la société est détenu comme suit:

Madame DABROWSKA Katarzyna	51 parts sociales
Monsieur DRAI Gérard	49 parts sociales
Total	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 octobre 2012.

DABROWSKA Katarzyna / DRAI Gérard.

Référence de publication: 2012021652/13.

(120027465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Ortis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.671.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012021154/10.

(120026732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 92.470,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.173.

In the year two thousand and twelve, on the seventh of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated under the denomination of SILVER SEA PROPERTIES (PROJECT C) S.à r.l. by a deed of the undersigned notary dated on 25 May 2011, published in Memorial C number 1841 of 11 August 2011; and whose Articles of Association have been amended by a deed of the undersigned notary enacted on 23 September 2011, published in Memorial C number 2899, dated 26 November 2011.

There appeared:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 155.155 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given under private seal on 3 February 2012,

which proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I.- The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 12,500.- (twelve thousand

five hundred Great Britain Pounds) to GBP 92,470.- (ninety-two thousand four hundred and seventy Great Britain Pounds) by the issue of 7,997,000 (seven million nine hundred and ninety-seven thousand) new shares having a par value of GBP 0.01 (one penny) each.

2.- Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind").

3.- Acknowledgment of a report of the board of managers of the Company on the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind to GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds).

4.- Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

III.- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital by an amount of GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 12,500. (twelve thousand five hundred Great Britain Pounds) to GBP 92,470.- (ninetytwo thousand four hundred and seventy Great Britain Pounds) by the issue of 7,997,000 (seven million nine hundred and ninety-seven thousand) new shares having a par value of GBP 0.01 (one penny) each, to be subscribed and fully paid up by contribution of part of an unquestioned claim, existing in favour of the Sole Shareholder, for a total amount of GBP 79,970.- (seventynine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds).

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 7,997,000 (seven million nine hundred and ninety-seven thousand) new shares to be held in full ownership by the Sole Shareholder.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed.

Who declared to subscribe to the 7,997,000 (seven million nine hundred and ninety-seven thousand) new shares and to fully pay them up by contribution of part of its claim existing against the Company for an amount of GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds).

Third resolution

The meeting acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 7 February, 2012 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds), which is at least equal to the aggregate nominal value of the 7,997,000 (seven million nine hundred and ninety-seven thousand) new shares having a par value of GBP 0.01 (one penny) each to be issued by the Company in consideration thereof.

Therefore it is proposed by the Board of Managers to the shareholder meeting to value the Contribution in Kind at GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds)."

The meeting approved the valuation of the Contribution in Kind and decided that an amount of GBP 79,970.- (seventy-nine thousand nine hundred and seventy Great Britain Pounds) is to be allocated to the share capital of the Company.

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of such Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend Article 5 of the articles of association to read as follows:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at ninety two thousand four hundred and seventy Great Britain Pounds (GBP 92,470.-) represented by nine million two hundred and forty-seven thousand (9,247,000) shares each having a par value of one GB penny (GBP 0.01) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred and fifty Euro (EUR 1,450.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société «Silver Sea Properties (Hailsham) S.à r.l.», Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée sous la dénomination de SILVER SEA PROPERTIES (PROJECT C) S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 25 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1841 du 11 août 2011; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 23 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2899 du 26 novembre 2011 (la "Société").

A comparu:

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.155 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 79.970,-(soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling) à GBP 92.470,- (quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix livres sterling) par l'émission de 7,997,000 (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un centième de livres sterling) chacune.

2.- Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par apport en nature («L'Apport en Nature»).

3.- Acceptation d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur L'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de L'Apport en Nature à GBP 79,970 (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling).

4.- Modification subséquente de l'Article 5 des statuts.

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de GBP 79.970,- (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 12.500,-(douze mille cinq cents livres sterling) à GBP 92.470,- (quatre-douze mille quatre cent soixante-dix livres sterling) par l'émission de 7.997.000 (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 0.01 (un centième de livres sterling) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en l'apport d'une partie de créance certaine, liquide, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique, s'élevant au total à GBP 79.970,- (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 7.997.000 (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille) parts sociales nouvelles détenues en pleine propriété par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, l'Associé Unique, prédésigné, représenté en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 7.997.000 (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par apport d'une partie de créance certaine, liquide, existant à son profit et à charge de la Société, prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de GBP 79.970, (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling).

Troisième résolution

L'assemblée a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature telle que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 7 février 2012 (rapport d'évaluation qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui), la conclusion duquel se lit comme suit:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature est de GBP 79.970,- (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling), qui est au moins équivalent à la valeur nominale des 7.997.000 (sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille) parts sociales nouvelles à être émises par la Société en contrepartie de l'Apport en Nature.

En conséquence, il est proposé par le conseil de gérance de la Société à l'assemblée d'évaluer l'Apport en Nature à GBP 79.970 (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling).»

L'assemblée a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature et décider que le montant de GBP 79.970,- (soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix livres sterling) est à allouer au compte de capital de la Société.

La preuve de l'existence de l'Apport en Nature et le transfert à la Société de cet Apport en Nature à été soumise au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-dix livres sterling (GBP 92.470,-) représenté par neuf millions deux cent quarante-sept mille (9.247.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centième de Livres Sterling chacune (GBP 0,01) (les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés» et chacun un «Associé».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2012. LAC/2012/6648. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021215/185.

(120026644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

ProLogis UK LVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.225.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 8 février 2012, que ProLogis European Finance XIX S.à r.l. a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Teal Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 166.279.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Teal Bidco S.à r.l. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

ProLogis UK LVII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012021173/19.

(120026571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

European Triathlon Union, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13A, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg F 3.189.

6.9.1 L'ETU doit communiquer à tous les fédérations nationales membres, membres du conseil d'administration, membres honoraires et membres des différents comités de l'ETU l'ordre du jour du congrès par moyens électroniques et par courrier ordinaire au moins 100 jours avant le congrès.

7.5.1 Le Conseil d'administration, les comités et commissions de l'ETU peuvent se réunir physiquement ou virtuellement, par des moyens électroniques de façon à accroître leur efficacité.

8.5. Le Comité de Développement est composé de 7 membres élus par le Congrès. Au moins 1 doit être une femme.

Le Comité de Développement est responsable de l'établissement d'une bonne pratique pour permettre aux fédérations de mener à bien un développement holistique et intégré du triathlon et des sports enchaînés dans leur ensemble. En particulier, le Comité de Développement relaiera le travail effectué par le secteur de développement de l'ITU et les fédérations leaders pour remettre au plus grand nombre de fédérations:

- a) D'atteindre les standards en termes de formation des entraîneurs pour accroître les connaissances et les qualifications de plus d'entraîneurs à travers le continent,
- b) De défendre l'égalité des chances, la reconnaissance et les récompenses identiques pour les femmes et les paratriathlètes,
- c) De promouvoir les programmes pour les jeunes et les programmes pour les écoles,
- d) De démontrer de bonnes pratiques en matière de gouvernance éthique et compétente dans le sport,
- e) De permettre le développement du bénévolat à tous les niveaux pour soutenir la croissance continue et durable du sport,
- f) De faire le lien, si c'est approprié avec les travaux des Comités Technique et Médical et recherche et les autres secteurs et commissions de l'ETU et ITU.

16.3. A présent, les membres honoraires de l'ETU sont:

M. Peter Boll, Suisse, M. Gösta Mittag-Leffler, Suède, M. Richard W.E. Poole, Grande-Bretagne, M. Frank Schatz, Allemagne, M. Joop Van Zanten, Pays-Bas, M. Michel Gignoux, France, M. Tom O'Donnell, Irlande et M. Jef Konings, Belgique.
Le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012023681/31.

(120029569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Eleven Cherry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 165.682.

Following the resignation of three directors, Mrs Yannick Poos, Mr Franck Doineau, Mr Laurent Ricci, and by the resolution taken on 10th February 2012, the shareholders of the Company have appointed the following directors with immediate effect and until the date of the annual general meeting of the company taking place in 2018:

- Ms Marie-Odile Schaad, born on 31st January 1972 in St-Germain-en-Laye (F) and residing professionally in 36 avenue Hoche, 75008 Paris (France);
- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on 2nd November 1980 in Namur (B) and residing professionally in 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr Nicolas Boudeville, born on 17th January 1966 in Paris (F) and residing professionally in 36 avenue Hoche, 75008 Paris (France).

In compliance with Article 11 of the Articles of incorporation of the company, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the board of its directors.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Faisant suite à la démission des administrateurs Mme Yannick Poos, Mr Franck Doineau, Mr Laurent Ricci, et par la résolution prise en date du 10 février 2012, les associés de la Société ont nommé les administrateurs suivant avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Ms Marie-Odile Schaad, née le 31 janvier 1972 à St-Germain-en-Laye (F) et résidant professionnellement à 36 avenue Hoche, 75008 Paris (France);
- Mr Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (B) et résidant professionnellement à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- Mr Nicolas Boudeville, né le 17 janvier 1966 à Paris (F) et résidant professionnellement à 36 avenue Hoche, 75008 Paris (France).

En conformité avec l'Article 11 des statuts de la société, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023891/31.

(120031170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

Antrax S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 12.643.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021760/9.

(120027878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

**Rock & Fun asbl, Association sans but lucratif,
(anc. Free Bikers asbl SANEM).**

Siège social: L-4490 Belvaux, 67, rue de l'Usine.
R.C.S. Luxembourg F 8.836.

STATUTS

Art. 1^{er}. Le Club. L'association ROCK & FUN asbl (le Club), a pour but de propager la passion de la musique tous genres et de promouvoir toutes formes d'activités ayant un rapport avec ce but au niveau national. Le club est une association apolitique, non religieuse et sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. Le club est créé pour une durée indéterminée

Art. 2. Le Siège. Le club a son siège officiel au Luxembourg
77 rte d'Esch 4450 BELVAUX

Art. 3. Les Membres. Toute personne physique et morale qui en fait la demande écrite adressée au Président peut s'inscrire au Club en qualité de membres. Le comité directeur se réserve le droit de refuser toutes demandes écrites d'adhésion, sans avoir à en justifier le motif. Tout membre dûment inscrit, pourra être admis aux manifestations et

différentes activités du Club, selon la disponibilité et/ou le nombre restreint de participants. Pour les membres mineurs une autorisation parentale sera exigée. Chaque membre sera prévenu en temps utile, soit verbalement, soit par courrier postal, soit par tout autre moyen de toute activité du Club.

Art. 4. Organes. Le Club est constitué par:

- a) L'assemblée des membres
- b) le comité directeur
- c) du président

Art. 5. Assemblée. Les membres sont convoqués soit en assemblée ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée ordinaire est convoquée chaque année au plus tard pour le 31 mars. La convocation doit être adressée par lettre à chaque membre au moins 30 jours avant l'assemblée. En outre, un communiqué de presse sera publié. Les avis de convocation doivent spécifier: le lieu, la date, l'heure de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour. La convocation en assemblée extraordinaire, par contre, peut être faite à n'importe quel moment sur proposition du comité directeur ou sur demande motivée à celui-ci par au moins deux tiers des membres ayant droit de vote. L'assemblée est dûment constituée si au moins un cinquième des membres sont présents lors de l'ouverture de l'assemblée.

Art. 6. Pouvoirs de l'Assemblée. L'assemblée délibère sur:

- a) les rapports techniques et financiers du comité directeur. La non-approbation constitue un vote de méfiance,
- b) le budget prévisionnel et le bilan,
- c) toutes les propositions faites par le comité directeur ainsi que celles des membres inscrites à l'ordre du jour.
- d) la dissolution du club
- e) la nomination et révocation des administrateurs.

Toute proposition de la part des membres doit parvenir au comité directeur au moins 15 jours avant l'assemblée, le cachet de la poste faisant foi. L'assemblée élit le comité directeur, composé au minimum de 3 membres et au maximum de 15 membres.

Art. 7. Elections du comité directeur. Les élections du comité directeur ont lieu une fois par an à l'occasion de l'assemblée générale et / ou dans un délai de 30 jours lorsque l'assemblée a émis un vote de méfiance. La date des élections est déterminée par le comité directeur et est signalée 30 jours à l'avance aux membres selon les modalités prévues à l'Art. 5. Une liste renseignant sur les membres ayant postulé pour le comité directeur sera distribuée. Les électeurs ayant droit de vote, ont la liberté de donner à chaque postulant 1 et maximum 2 voix de vote. Uniquement les candidatures ayant été présentées au moins 15 jours avant l'assemblée seront valables et acceptées. Le cachet de la poste faisant foi. Seuls les membres ayant payé leur cotisation et âgés d'au moins 18 ans peuvent participer aux élections. Les membres n'ayant pas 18 ans ne peuvent pas être élus au sein du comité directeur. Une commission spéciale, composée de trois membres sortants et rééligibles, préside les élections, prépare les bulletins de votes et nomme les scrutateurs qui ne peuvent pas être moins de 3. Les votes ont lieu à bulletin secret. Le comité directeur est en partie renouvelé chaque année et les membres du comité directeur sont élus pour une durée de 2 ans. Les premiers membres sortants sont:

- a) le président
- b) le caissier
- c) la moitié des membres du comité directeur restant.

Les membres sortants sont rééligibles. La première élection au sein du comité directeur et la première vague des membres sortants aura lieu au mois de 2013. L'année suivante la deuxième moitié du comité directeur sera sortante et rééligible. Les votes doivent être faits comme suit:

- les noms et prénoms des candidats pour lesquels on désire voter doivent figurer sur le bulletin,
- après avoir rempli le bulletin de façon à ce que personne ne puisse en prendre connaissance, l'électeur le plie en quatre et le dépose dans l'urne en présence des scrutateurs qui en prendront note,
- les électeurs peuvent voter que pour les personnes dont le nom figure sur la liste des votes,
- seront considérés comme nuls tous les bulletins déposés par des membres ne remplissant pas les conditions requises, de ceux qui sont mineurs, de ceux qui n'ont pas payé leurs cotisations, ainsi que tous les bulletins qui ne remplissent plus les conditions de caractère secret ou ceux qui auront été falsifiés,
- une liste, sur laquelle figureront les candidats élus sera créée en respectant l'ordre décroissant,
- la liste sera archivée par le secrétaire,
- les bulletins de votes, valables ou non, seront détruits après le décompte.
- sont élus ceux qui remportent le plus de voix. En cas de parité de voix sera élu le candidat membre le plus ancien.

La nouvelle composition du comité directeur sera communiquée annuellement au registre des commerces et sociétés.

Dans le cas où un membre ayant droit de vote ne pourrait pas participer personnellement à l'assemblée générale ou aux élections du comité directeur, il pourra se faire représenter par un autre membre du club sous présentation écrite d'une procuration. Aucun membre ne pourra représenter plus d'un membre.

Art. 8. Le comité directeur. Les membres élisent le comité directeur, qui à son tour élit au sein de ses membres:

- a) le président,
- b) vice-président
- c) le secrétaire général
- d) le trésorier.

Les élus sont nommés pour une durée de 2 ans et sont, selon l'Art. 7 précité, sortants et rééligibles. Aucun membre mineur ne peut adhérer à un poste au sein du comité directeur. Le Vice-président représente le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Dans le cas où un poste deviendrait vacant au sein du comité directeur après démission ou toute autre raison, le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix lors des élections sera élu au sein du comité directeur, pour autant qu'il le souhaite. En cas d'égalité de voix entre deux membres lors des élections, sera élu le membre le plus ancien. Tout vote de méfiance de l'assemblée des membres implique de droit la démission du comité directeur qui reste néanmoins en fonction pour l'administration courante jusqu'aux élections.

Art. 9. Pouvoirs du comité directeur. Le comité directeur:

- 1) établit le programme des activités en fonction des finalités poursuivies par les statuts et sur proposition des membres du club, pour autant que ses propositions soient matériellement et financièrement réalisables,
- 2) désigne les collaborateurs techniques,
- 3) prépare le budget et le bilan du club pour l'année suivante.

Art. 10. Réunions du comité directeur. Le comité directeur se réunit ordinairement au moins une fois par mois et extraordinairement sur demande d'au moins 4 membres du comité directeur au président. Le Président fixe la date de la convocation. Le secrétaire en informe les membres du comité directeur au moins 7 jours auparavant. Si l'un des membres du comité ne peut participer à la réunion du comité, il en informe en temps utile le secrétaire. Pour la validité des décisions l'unanimité des voix est requise.

Art. 11. Le Président. Le Président représente le club, réunit le comité directeur, et, est avec les membres du comité directeur responsable pour les activités du club et des décisions administratives prises. Il signe le courrier et soigne les rapports avec les autres clubs, clubs automobiles et autres.

Il est aidé par son vice-président.

Art. 12. Le secrétaire. Le secrétaire rédige tout courrier administratif après approbation du président et des membres du comité il rédige la correspondance et les rapports des séances du comité directeur. Il coopère aux activités du club. Après chaque réunion du comité directeur il rédige le rapport y afférant. Dans ce rapport figure tous les points de l'ordre du jour traités. Dans ce rapport sera particulièrement documenté: les présences et absences, les votes, les activités prévues. Lors de la réunion suivante le secrétaire procédera à la lecture du rapport qui sera approuvé.

Art. 13. Le Trésorier. Le trésorier dresse le projet de budget et le bilan. Il pourvoit au paiement des frais par des moyens de paiement régulier. Il tient à jour la liste des membres. Il dresse et met à jour les documents de comptabilité et est responsable de l'inventaire. Il participe activement aux activités du club.

Art. 14. Recettes. Les recettes sont constituées:

- 1) par les cotisations des membres, cotisations qui sont fixées annuellement lors de l'assemblée générale,
- 2) par des contributions faites par des personnes physiques ou morales et des organismes publics ou privés,
- 3) par des activités, des revenus de gestion et bénéfices divers.

La cotisation annuelle est fixée lors de l'assemblée générale. La première cotisation a été fixée à 20 euros lors de la réunion de fondation et ne pourra dépasser la somme de 100 euros.

Art. 15. Gestion financière. Le Président est solidairement responsable - avec les autres membres du comité directeur - de la gestion du club. L'exercice financier couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Seules les ressources financières et matérielles du club peuvent être sollicitées par des tiers. Les membres du comité directeur sont dégagés de toute créance financière.

Art. 16. Les Membres. Le Club se compose de membres actifs et inactifs. Le comité directeur peut donner des titres des "membres d'honneurs" à toutes personnes, qui de par leur engagement ont considérablement contribué au bien du Club. Les membres d'honneur ne remplissent aucun rôle actif au sein du comité directeur. L'adhésion au club comporte l'acceptation du présent statut. Après règlement de la cotisation due, le membre bénéficiera de tous les avantages du club. L'acceptation de la demande d'adhésion sera confirmée par l'envoi de la carte de membre. Si le membre quitte le club durant l'année cotisée ou s'il est exclu du club il perd de plein droit le remboursement de sa cotisation. Est réputé exclu tout membre qui après une décision disciplinaire sera exclu du club et / ou qui dans le délai de 3 mois après la date d'échéance de sa carte de membre n'aura pas cotisé pour l'année suivante.

Art. 17. Relations avec les Clubs et organisations. Afin d'atteindre les buts fixés par l'Art. 1^{er}, le club entrera en relations avec d'autres clubs, clubs automobiles et autres pour autant que cela puisse servir les intérêts du club. Il sera

accordé une attention particulière à ce que chaque membre ait un comportement irréprochable afin de ne pas nuire à l'image publique du club.

Art. 18. Mesures disciplinaires. Les mesures disciplinaires susceptibles d'être infligées aux membres sont

- a) le blâme (après deux blâmes suit la suspension)
- b) la suspension (pour une durée maximale d'un an sans remboursement de la cotisation)
- c) l'exclusion.

Les mesures disciplinaires susmentionnées sont adoptées par le comité directeur suite à des fautes incombant à un membre susceptible d'avoir commis une faute incompatible avec la qualité de membre. Les intéressés peuvent se pourvoir contre ces mesures disciplinaires devant l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Ses mesures sont prises dans les cas suivants:

- contre tout comportement susceptible de ternir la renommée du club, au Luxembourg, comme à l'étranger,
- contre tout comportement susceptible de nuire au club où de le soumettre à des poursuites judiciaires,
- contre tout comportement non civilisé envers un autre membre,
- contre tout comportement et activité susceptible de compromettre financièrement le club.

Le comité directeur délibère sur toute mesure disciplinaire à prendre. Le membre concerné sera convoqué à cette réunion. Après avoir entendu le membre sur les faits, lui reprochés, le comité directeur délibère sur la mesure disciplinaire à prendre. La mesure disciplinaire prend effet dès que la moitié + 1 des membres du comité directeur présents en a pris la décision. Le membre concerné sera immédiatement informé de la mesure disciplinaire prise. Le membre sera informé également par courrier de la décision endéans les 15 jours après la réunion disciplinaire. La mesure disciplinaire prise sera communiquée aux membres lors de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire afin d'être consenti, pour autant que deux tiers des membres présents l'approuvent.

Le secrétaire rédige un rapport disciplinaire qui sera mis en archive du club. Les archives du club contiennent:

- 1) rapports de réunions
- 2) la liste des membres
- 3) la liste électorale et les résultats,
- 4) mesures disciplinaires
- 5) courrier officiel
- 6) procès-verbaux des assemblées générales
- 7) la composition du comité
- 8) divers.

Art. 19. Modification des statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés aux conditions suivantes:

- a) que la proposition des modifications soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire,
- b) qu'au moins les deux tiers des membres ayant droit de vote soient présents ou représentés lors de la première convocation,
- c) que les propositions de modifications soient approuvées par au moins la moitié + 1 des membres présents ou représentés.

Si lors de la première convocation les deux tiers des membres ayant droit de vote ne sont pas représentés, il sera convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer quel que soit le nombre présent ou représenté. Les modifications aux statuts seront transmises à l'enregistrement afin d'être publié au mémorial.

Art. 20. Dissolution du Club. En cas de dissolution du club, les fonds existants seront destinés à une oeuvre de bienfaisance au grand-Duché de Luxembourg. Le Club ne pourra être dissout que lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire si les deux tiers des membres ayant droit en font la proposition et que la moitié + 1 des membres du comité directeur l'accepte. Si lors de la première convocation les deux tiers des membres ayant droit de vote ne sont pas présents ou représentés, il sera convoqué une seconde assemblée qui pourra délibérer sur la dissolution quel que soit le nombre présent ou représenté, la dissolution est uniquement acceptée si les deux tiers des membres ayant droit de vote l'acceptent, plus la moitié du comité directeur + 1.

Art. 21. Réunion fondatrice. Les personnes citées ci-après se sont réunis pour créer le ROCK & FUN asbl, Les fondateurs se sont réunis en assemblée générale ordinaire en date du 05/11/2011 et ont accepté les statuts et accord à l'unanimité.

Les membres fondateurs sont:

ENGEL Jean Paul, retraité	L-4438 SOLEUVRE 210 route de Differdange
SIMON Mathis, chauffeur communal	L-4450 BELVAUX 77 rte d'Esch
SCHMIT Christian, artisan communal	L-4380 EHLERANGE 26 rue Neuve
DOUDOT Alain, ouvrier communal	L-4477 BELVAUX 37 rue de la Poste

DE PAOLI Sonja, indépendante L-3352 LEUDELANGE 32 RUE Eich
 THIMMESCH Fred, indépendant L-4670 DIFFERDANGE 40 rue de Soleuvre
 TOM Claude, artisan communal L-4989 SANEM 24 rue Emanuel Servais
 PEJKOVIC Mato, artisan communal L-4540 DIFFERDANGE /FOUSBANN 94 rue
 Dicks-Lentz

Signatures.

Référence de publication: 2012021298/188.

(120026988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 26 janvier 2012, que les personnes suivantes sont nommées, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

* M. Herman Schommarz, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- *Gérants de catégorie B*

* M. Lee Hausman, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

* Mme Cherine Aboulzelof, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 février 2012.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2012021740/20.

(120028285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.643.

- En date du 4 octobre 2011, l'associé Management Participation Programme (MPP) BCT AB a fusionné avec INDAP Sweden AB, une société suédoise immatriculée au Bolagsverket sous le numéro 556678-4111 et dont l'adresse est au Magistratsvägen 16, 220 10 Lund (Suède).

- Indap Sweden AB détient donc 893 parts sociales ordinaires dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

State Street Services Luxembourg SA

Signature

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012021328/16.

(120026637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Der Rasendoktor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.872.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021410/10.

(120027445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

MPC Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 102.092.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Novembre 2011 à 15 H

La Société MPC INVEST SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 55 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B139 578, de ses fonctions d'administrateur à partir du 31/12/2011 .

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme à partir du 01/01/2012 à la fonction d'administrateur Mr Denis DELHOUME, né à Bègles (France) le 28 Mars 1969, demeurant à F-33140 Villenave D'Ornon, 2 rue Thiers, Résidence Parc de Chambéry, Bâtiment d'Entrée 1, Appartement 2, pour succéder au poste d'administrateur. La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution

L'assemblée proroge les mandats d'administrateurs, de l'administrateur délégué, pour une durée de six années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire la société GUARDY ASSETS NETWORK SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Stéphane CLEMENCE, demeurant au 113 Av des Martyrs de la Résistance F-76 100 Rouen, avec siège social à L-3511 Dudelange, 53 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 97 435, à la fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Il s'agit de reconduire Mr Jean-François PERRAULT, demeurant 2761 A, route de Villaudric F-31620 BOULOC aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH.

La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 25/11/2011.

Mr Jean-François PERRAULT / Mme Chantal SIMON / Mme Aurélie VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012022309/38.

(120028016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Diamor International (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.715.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 08 février 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Madame Mireille Masson, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 13/06/1966 à Ougrée

Madame Alié Madeleine, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, née le 11/10/1940 à Rendeux

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2012021411/17.
(120027388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.305.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 2 février 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 2 février 2012 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Benedicte Moens-Colleaux, en tant que gérante de classe C de la Société, avec effet immédiat;
- L'associé unique a nommé Stefan Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse au 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe C de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 2 février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Séverine Michel
- Kees Jager

Gérants de classe B:

- Fabrice Fouletier
- Benoit Cheron

Gérants de classe C:

- Emanuela Brero
- Stefan Oostvogels

Séverine Michel

Gérante de classe A

Référence de publication: 2012022307/27.
(120028102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.515.

In the year two thousand and eleven, on the fifteen day of the month of December,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., a limited liability company with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Commercial Register

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "John Deere Holding S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B164515 (the "Company") incorporated following a deed of the undersigned, on October 13, 2011, under process of being published in the Mémorial C and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary on November 29, 2011 under process of being published in the Mémorial C.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the Company.
- II. The Company's share capital is set at fifty five thousand and six Euros (EUR 55,006), represented by fifty five thousand and six (55,006) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one Euro (EUR 1) to raise it from its present amount of fifty five thousand and six Euros (EUR 55,006) to fifty five thousand and seven Euros (EUR 55,007) by the creation and issuance of one share with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the "New Share") and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the New Share and to fully pay it up in nominal value of one Euro (EUR 1) together with a share premium of ninety five million five hundred sixty seven thousand four hundred ninety nine Euros (EUR 95,567,499) by contribution in kind consisting in the contribution by John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., prenamed, to the Company, of the following two receivables, which receivables are incontestable, payable and due and contributed in an amount of one hundred twenty seven million United States Dollars (USD 127,000,000) being equivalent to ninety five million five hundred sixty seven thousand five hundred Euros (EUR 95,567,500) at the exchange rate of 1 USD/0.7525 EUR:

(i) a receivable held towards Motores John Deere S.A. de C.V., with registered office at Carretera a Mieleras Km 6.5, Torreón, Coahuila, Mexico 27400, registered with the Public Registry of Commerce of Monterrey, Nuevo León under number 55257*9, for an amount of fifty seven million United States Dollars (USD 57,000,000) and

(ii) a receivable held towards John Deere S.A. de C.V., with registered office at Boulevard Diaz Ordaz #500, Colonia La Leona, San Pedro Garza Garcia, Nuevo León, Mexico 66210, registered with the Public Registry of Commerce of Monterrey, Nuevo León under number 3685*9, for an amount of seventy million United States Dollars (USD 70,000,000), (together with the Motores Receivable referred as to the "Receivables"),

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivables which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivables to be contributed or part of them be transferred to it;
- the Receivables to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Receivables is effective as from December 15, 2011, without qualification.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. The subscribed share capital is set at fifty five thousand and seven Euros (EUR 55,007) represented by fifty five thousand and seven (55,007) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am fünfzehnten Dezember,

ist vor dem unterzeichneten Notar, Maître Francis Kessler, ansässig in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

folgende Person erschienen:

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und besteht, deren Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, beantragt wurde und,

ordentlich vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatangestellte, geschäftsansässig in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurde, bleibt als Anhang an die vorliegende Urkunde angefügt, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Person ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die im Großherzogtum Luxemburg unter der Bezeichnung John Deere Holding S.à r.l (nachfolgend die Gesellschaft) mit eingetragenem Sitz in 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und besteht, deren Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B164515 die gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Oktober 2011 gegründet wurde, wird derzeit im Mémorial C veröffentlicht, dessen Satzung zuletzt durch einen Vertrag, der derzeit im Mémorial C veröffentlicht wird, vom unterzeichnenden Notar am 29. November 2011 geändert wurde.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Person ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundfünfzigtausendundsechs Euro (EUR 55.006,-), aufgeteilt in fünf- undfünfzigtausendundsechs (55.006) eingetragene Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR).

III. Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft von derzeit fünfundfünfzigtausendundsechs Euro (EUR 55.006,-) um einen Euro (EUR 1) auf fünfundfünfzigtausendundsieben Euro (EUR 55.007,-) zu erhöhen. Dies soll durch Schaffung und Ausgabe von einem (1) Anteil mit einem Nennwert von einem Euro (1 EUR) (der „Neue Anteil“) geschehen, der mit denselben Rechten und Pflichten wie die vorhandenen Anteile ausgestattet sind.

Zeichnung – Zahlung

John Deere Luxembourg Investment S.à r.l, wie vorbezeichnet, erklärt sich zur Zeichnung der „neuen Aktie“ und vollständigen Zahlung zum Nominalwert in Höhe von einem Euro (EUR 1) zusammen mit einem Emissionsagio von fünfundneunzig Millionen fünfhundertsiebenundsechzigtausendvierhundertneunundneunzig Euro (EUR 95.567.499) durch Sacheinlage bereit, die sich aus der Einbringung der folgenden zwei Forderungen, die unbestreitbar, zahlbar und fällig sind, durch John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., wie vorbezeichnet, in die Gesellschaft zusammensetzt und die in Höhe von einhundertsevenundzwanzig Millionen US-Dollar (USD 127.000.000), das fünfundneunzig Millionen fünfhundertsiebenundsechzigtausendfünfhundert Euro (EUR 95.567.500) zum Wechselkurs von 1 USD/0,7525 EUR entspricht, eingebracht wird:

(i) eine Forderung gegenüber Motores John Deere S.A. de C.V., dessen eingetragener Sitz sich in Carretera a Mieleras Km 6.5, Torreón, Coahuila, Mexico 27400 befindet, eingetragen bei Public Registry of Commerce of Monterrey, Nuevo León unter der Nummer 55257*9 zu einem Betrag in Höhe von siebenundfünfzig Millionen US-Dollar (USD 57.000.000) und

(ii) eine Forderung gegenüber John Deere S.A. de C.V., dessen eingetragener Sitz sich in Boulevard Diaz Ordaz #500, Colonia La Leona, San Pedro Garza Garcia, Nuevo León, Mexico 66210 befindet, eingetragen bei Public Registry of Commerce of Monterrey, Nuevo León unter der Nummer 3685*9 zu einem Betrag in Höhe von siebzig Millionen US-Dollar (USD 70.000.000) (zusammen mit der Motores-Forderung, im Folgenden („Forderungen“).

Nachweis über die Existenz und die Höhe der Einbringung

Ein Nachweis über die Existenz und die Höhe der Einbringung wurde erbracht in Form von:

- einer Erklärung über die Beteiligung von John Deere Luxembourg Investment S.à r.l., wie vorbezeichnet, in der bestätigt wird, dass die Gesellschaft uneingeschränkter Eigentümer der Forderungen ist;
- einer Erklärung von der Geschäftsleitung der Gesellschaft.

Wirksame Umsetzung der Einlage

Die vorbezeichnete John Deere Luxembourg Investment S.à.r.l. erklärt, dass:

- sie alleinige und uneingeschränkte Eigentümerin der Eingebachten Anteile und überdies befugt ist, diese zu veräußern, da sie dem Gesetz und den Usancen zufolge frei übertragbar sind;
- Die Forderungen des zu leistenden Beitrags sind frei von Versprechen, Garantie-oder Nutzungsrechte;
- die Einbringung dieser Anteile ab dem 15. Dezember 2011 uneingeschränkt wirksam wird.

IV. Aufgrund der vorstehend beschriebenen Kapitalerhöhung wird Artikel 5, 1. Absatz der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet ab sofort wie folgt:

Art. 5. „Das gezeichnete Stammkapital wird auf fünfundfünfzigtausendundsieben Euro (EUR 55.007,-) festgelegt, aufgeteilt in fünfundfünfzigtausendundsieben (55.007) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1 EUR).“

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütung oder Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft infolge dieser Gesellschafterversammlung entstehen, werden auf rund siebentausend Euro (EUR 7,000) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung der Versammlung standen, wurde diese daraufhin vertagt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer Version in deutscher Sprache. Auf Verlangen dieser erschienenen Person und bei Differenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgebend.

DAHER wurde die vorliegende Urkunde in Esch-sur-Alzette am oben genannten Datum aufgesetzt.

Nachdem das Dokument dem Stimmrechtsinhaber der erschienenen Person verlesen wurde, dessen Nachname, Vorname, Familienstand und Wohnort dem Notar bekannt sind, hat er die vorliegende Originalurkunde gemeinsam mit uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021480/149.

(120027299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Vintners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 134.080,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.278.

Extrait des résolutions des associés du 15 février 2012

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Frederik Kuiper en tant que gérant A de la Société
- de nommer Jorrit Crompvoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 décembre 2011 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Christine Otting.

Référence de publication: 2012021617/15.

(120027450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Polypin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.807.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of February.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 130.916,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Polypin S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

GERARD VAN HUNEN, born on 15 September 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

NICOLA FOLEY, born on 6 October 1982 in Dublin, Ireland, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709).

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their individual signature.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.916,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur

de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Polypin S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par RESOLUTION III HOLDINGS S.À R.L., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

GERARD VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et dont l'adresse professionnelle est au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

NICOLA FOLEY, né le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle est au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 février 2012. Relation: LAC/2012/6420. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signée): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021167/319.

(120026962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Klépierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

L'an deux mille douze, le trois février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KLEPIERRE LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.398, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 21 juin 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2443 du 16 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Tania Schmidt, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Lorini, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Coralie Czerwinski, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale statutaire;

2. Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la Société pour la fixer désormais au dernier jour ouvrable du mois de juin à 11.00 heures.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de juin à 11.00 heures.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SCHMIDT, S. LORINI, C. CZERWINSKI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2012. LAC/2012/5912. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2012021488/59.

(120027375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Toiture C.F.C. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 5, Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.659.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé en date du 17 février 2012 que:

Le capital social de la société "TOITURE C.F.C. S.à r.l." se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur José Carlos VALENTE DA SILVA, employé privé, né à Salreu/Estarreja (Portugal) le 19 novembre 1970, matricule n° 1970 1119 250, demeurant à L- 7660 MEDERNACH, 3, Gruecht - 75 parts sociales,

- Monsieur Roger LEIDER, ferblantier, né à Luxembourg le 12 novembre 1965, matricule n° 1965 1112 276, demeurant à L- 7664 MEDERNACH, 28, Dolenberg -25 parts sociales.

Total des parts sociales: 100 parts.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de révoquer de sa qualité de gérant technique de la société:

* Monsieur Paul KARIER, né le 20 février 1973 à Fail (Portugal), demeurant à L- 6587 STEINHEIM, 1A, Am Flouer, avec effet immédiat.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant administratif, Monsieur José Carlos VALENTE DA SILVA, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Medernach, le 17 février 2012.

Pour la société

CFN gestion

20, Esplanade - L-9227 Dieklrch

Adresse postale

B.P. 80 - 9201 Dieklrch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012024201/30.

(120030979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2012.

4 Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 146.279.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2012 que:

- L'assemblée accepte les démissions suivantes:

* Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur et de président;

* Madame Orietta RIMI de sa fonction d'administrateur;

* Monsieur Cristian CORDELLA de sa fonction d'administrateur.

- L'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants

* Monsieur Pierre GOFFINET à la fonction d'administrateur et président, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

* Monsieur Herbert GROSSMANN à la fonction d'administrateur, né le 6 octobre 1921 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 75, rue des Romains L-2443 Senningerberg;

* Monsieur Dominique FONTAINE à la fonction d'administrateur, né le 19 novembre 1962 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant au 78, rue de Castel B-6700 Arlon.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

- L'assemblée décide également de transférer le siège de la société de son adresse actuelle au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

En outre, il est à noter que la société ATCONSULTING S.à.r.l. est domiciliée au 41, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012022845/27.

(120029192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

EETEK Solar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021422/10.

(120027260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

First Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 97, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 134.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021446/10.

(120027253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Garage International LUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: USD 206.320,82.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021449/11.

(120027240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Bavaria (BC), Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 130.463.

Extrait de l'assemblée générale des associés de la société pris en date du 17 octobre 2011

En date du 17 Octobre 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Michael Goss de son mandat de l'Administrateur de la société avec effet au 17 Octobre 2011

- de nommer Sean Doherty, né le 30 Septembre 1968 à Connecticut, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis, en tant que nouvel Administrateur de la Société avec effet au 17 Octobre 2011 et ce pour une durée de 6 ans.

- De confirmer pour une durée de 6 ans les mandats de:

* Mme Ailbhe Jennings;

* and Mr. Marc Valentiny.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings, Administratrice;

- Mr. Marc Valentiny, Administrateur;

- And Mr. Sean Doherty, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 14 Février 2012.

Référence de publication: 2012021779/23.

(120027855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Generali North American Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021450/10.

(120027310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

AFD Le Pouzin A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.312.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.939.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé de la Société en date du 26 janvier 2012, que les personnes suivantes sont nommées, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

* M. Herman Schommarz, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- *Gérants de catégorie B*

* M. Lee Hausman, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

* Mme Cherine Aboulzelof, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 février 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012021741/20.

(120027854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Kocham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.874.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02 janvier 2012.

Acceptation de la démission de Messieurs Gabriel EL RHILANI, Peter VANSANT et Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES en tant qu'Administrateurs; ainsi que de la démission de Monsieur Peter VANSANT de son mandat d'Administrateur-délégué.

Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, de la société S.G.A. Services SA, sise 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B76.118, et de la société FMS Services SA, sise 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B101.240 en tant qu'Administrateurs.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2015.

Madame Sophie Champenois, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.;

Monsieur Hugues DUMONT, né le 03 mars 1959 à Ixelles (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Acceptation de la démission de Monsieur René MORIS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, né le 03 juin 1941 à Bruges (B), adresse professionnelle 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale en 2015.

Transfert du siège social de la société au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la société

KOCHAM S.A.

Référence de publication: 2012023105/27.

(120029382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Valhalla I S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.244.

—
Extrait des résolutions prises en date du 14 février 2012

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 14 février 2012 que l'associé unique a décidé comme suit:

- (i) de révoquer Saphia Boudjani de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 1^{er} février 2012; et
- (ii) d'élire Luxembourg Corporation Company S.A. ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 1^{er} février 2012 et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2017, représentée par son représentant permanent, Monsieur Damien Nussbaum, avec adresse professionnelle aux 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales.

Luxembourg, le 14 février 2012.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2012021613/19.

(120027226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Nacho S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.495.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue le 23 janvier 2012

Remplace la 1^{ère} version avec le numéro du dépôt initial au RCS L120026160.*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll L1882 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur José CORREIA de son poste d'administrateur catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Ronald CHAMIELEC catégorie B de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Madame Géraldine SCHMIT de son poste d'administrateur catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la démission de Read S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Catherine GIORDANO, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la faïencerie, L1511 Luxembourg, au poste d'administrateur catégorie B de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2017.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Fabio Mazzoni, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la faïencerie, L1511 Luxembourg, au poste d'administrateur catégorie A de la Société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2017.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Violène ROSATI, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la faïencerie, L1511 Luxembourg, au poste d'administrateur catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2017.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L – 8365 Hagen, 48A rue Principale, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 118473 en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012021529/43.

(120027148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue ordinairement en date du 2 février 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 2 février 2012, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Christine Lecas, employée privée, née le 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de la société à responsabilité VERIDICE Sàrl de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet 30 décembre 2011. Elle décide d'accepter cette démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité CONCILIUM Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alvaro Carnevale et celui d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

HELIOS IMMO S.A.

Référence de publication: 2012022548/29.

(120028660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012021492/12.

(120027297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Lux World Immo SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.694.

—
STATUTS

1. Monsieur Hagh Panah Bajgiran Amanollah, né le 26 Décembre 1977 à Mashhad (Iran), demeurant à Joseph Kumpss-
straat, 158 B-1560 Hoeilaart;

2. Madame Tatarevic Bernamina, née le 08 Avril 1972 à Bosanska Gradiska (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Joseph
Kumpssstraat, 158 B-1560 Hoeilaart;

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme
suit le 06 / 02 / 2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle
a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées.
La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.
La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indi-
rectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est LUX WORLD IMMO SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du
Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité
des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en
numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur Hagh Panah Bajgiran Amanollah et 50 parts à
Madame Tatarevic Bernamina, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que
de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant
ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des
tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses
parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et
agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de
préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation
d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le
capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants
n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé
décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation,
désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour
compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son
gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont
répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du
Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts
dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du
gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi
de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des
parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions

sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Hagh Panah Bajgiran Amanollah, précité, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012021506/70.

(120027228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Amami Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.937.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2012 que:

- L'assemblée accepte la démission de Madame Laurence BARDELLI de sa fonction d'administrateur et Présidente.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Andrea DE MARIA de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur David RAVIZZA de sa fonction d'administrateur.
- L'assemblée accepte la démission d'AS Baltija Services Ltd de sa fonction de Commissaire.
- L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur et Président Monsieur GOFFINET Pierre, administrateur, né le 15 septembre 1971 à Bastogne demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L – 1940 Luxembourg. L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur GROSSMANN Herbert, administrateur, né le 06 octobre 1921 à Luxembourg, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg. L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur Monsieur FONTAINE Dominique né le 19 novembre 1965 à St Mard (Belgique), demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée "AT-CONSULTING S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 41 Avenue Victor Hugo L -1750 Luxembourg RC 145722.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son siège actuel au 370, Route de Longwy, L – 1940 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012021753/26.

(120028383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Hekuba S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.556.465,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 février 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 15 février 2012 que les personnes suivantes ont été renommées en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets

- Monsieur Jan Willem Overheul
- Monsieur Omri Sachs
- Monsieur Eric Lechat
- Monsieur Andreas Holler
- Monsieur Jürgen Faè

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jorrit Cromptvoets
- Monsieur Jan Willem Overheul
- Monsieur Omri Sachs
- Monsieur Eric Lechat
- Monsieur Andreas Holler
- Monsieur Jürgen Faè

Il résulte également du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société en date du 15 février 2012 que le mandat de C.A.S. SERVICES S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Jorrit Cromptvoets

Administrateur

Référence de publication: 2012022540/33.

(120028514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Carolia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.809.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141602,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 13 December 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of “Carolia Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The seven hundred fifty (750) shares have been subscribed by BRE/Europe 5Q S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN:

BRE/Europe 5Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 141602,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 13. Dezember 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Carolia Holding S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-), aufgeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Anteile mit einem Nennwert von je zwanzig Britische Pfund (GBP 20,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführersitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführersitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle

anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile wurden von BRE/Europe 5Q S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend vierhundert Euro (EUR 1.400.-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 5 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 151600, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17705. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012021384/319.

(120027143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 42.655.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 février 2012 que:

- Les mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Laurent MULLER, Docteur en Economie, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Tom FABER, employé privé, né le 05 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Frédéric MULLER, Expert-Comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

et aux fonctions de Président du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de six ans:

- Tom FABER, employé privé, né le 05 novembre 1979 à Munich (Allemagne) demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée de six ans:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012022572/29.

(120028721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Mezzaninvest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012021524/12.

(120027281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.323.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 114.005.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé de la Société en date du 26 janvier 2012, que les personnes suivantes sont nommées, avec effet au 1^{er} janvier 2012, pour une durée indéterminée:

- *Gérant de catégorie A*

* M. Herman Schommarz, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- *Gérants de catégorie B*

* M. Lee Hausman, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

* Mme Cherine Aboulzelof, résidant professionnellement au 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 février 2012.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012021742/20.

(120027864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

HSBC Quant Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 janvier 2012

En date du 25 janvier 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Jean-Charles Bertrand, M. Didier Deleage et Mme Sylvie Vigneaux en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HSBC Quant Alternative Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012023081/15.

(120029724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Rianvest Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.311.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021563/10.

(120027224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Soa People SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012021585/10.

(120027263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Société de Révision et d'Expertises Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.145.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 09 février 2012

Renouveau du mandat de gérant pour une durée de 6 ans:

Monsieur Aniel Gallo, né le 06/02/1962 à Torre Annunziata, demeurant à 53, route d'Arlon L-8211 Mamer

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012021587/11.

(120027387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.036.

Extrait de l'A.G. ordinaire du 11 août 2011

L'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Nous acceptons la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal REGNIER et du mandat d'administrateur de Monsieur Mario PERESAN. En remplacement nous acceptons la nomination de Monsieur Bernard ZIMMER né le 25/10/1952 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur et de Madame Yamina BENALLAL née le 04/02/1971 à Thionville, demeurant professionnellement au 25A Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Bernard ZIMMER né le 25/10/1952 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 25A Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Jacques AXELROUD né le 21/10/1944 à Nancy (France), demeurant 89A, avenue Gaston Diderich L-8522 Luxembourg

- Madame Yamina BENALLAL née le 03/02/1971 à Thionville (France), demeurant professionnellement 25A Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012021813/23.

(120027886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.
